

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à huis clos en visioconférence  
le 14 décembre 2020 à 18h30.**

**Sont présents à cette visioconférence :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaéтан Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon,  
directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévalu de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

**Tous les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation.**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

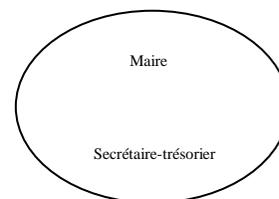
- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2021**
- 3- Affectation surplus cumulé**
- 4- Période de questions**
- 5- Clôture et levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 18h30, déclare la séance ouverte.

**2020.12.256 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2021**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :



Que le budget pour l'exercice financier 2021 soit adopté tel que présenté.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**BUDGET  
SOMMAIRE  
2021**

**Revenus**

Taxes	2 479 198 \$
Païement tenant lieu de taxes	68 131 \$
Autres revenu de sources locales	191 426 \$
Transferts	316 391 \$
Appropriation de surplus	119 669 \$
	<b>3 174 815 \$</b>

**Dépenses**

Administration générale	666 859 \$
Sécurité publique	538 485 \$
Transport	637 134 \$
Hygiène du milieu	763 756 \$
Santé et Bien-être	6 172 \$
Aménagement, urbanisme et développement	85 325 \$
Loisirs et culture	247 695 \$
Autres frais	36 725 \$
Remboursement de la dette	262 436 \$
Investissements	368 694 \$
Amortissement	(438 466) \$
	<b>3 174 815 \$</b>

**2020.12.257 Affectation du surplus accumulé**

**CONSIDÉRANT QUE** Les prévisions budgétaires pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QU'** Un montant de 119 669\$ a été prévu afin de présenter un budget équilibré;

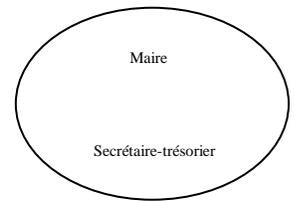
**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Qu'un montant de 119 669\$ provenant du surplus accumulé soit affecté au budget 2021.

Surplus accumulé eau potable	34 186 \$
Surplus libre accumulé	82 680 \$
Surplus accumulé gestion des boues	2 803 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**Période de questions**

Aucune question n'a été présentée.

**2020.12.258 Clôture et levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

De lever cette séance à 18h35.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Richard Giroux,  
Maire

Marie-Pier Aubuchon,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

---

Richard Giroux,  
Maire